

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DU LOGEMENT WILAYA DE TIMIMOUN
NIF 422024000049048

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISIOIRE

Il est porté a la connaissance des Entreprises concernées par l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2026 lancé par la direction du logement wilaya de Timimoun en vue de :

OPERATION : Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au Commune Timimoun

PROJET Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au Commune Timimoun

LOT N 01 Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au LOTISSEMENT MASSINE 03 Commune Timimoun

LOT N 02 Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au HAI BOUDIAF FMPOS Commune Timimoun

LOT	ETB	DELAIS	MONTANT AVANT CORUCTION	MONTANT APRES CORUCTION	NOTE TECHNIQUE	NIF	OBS
LOT N 01 Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au LOTISSEMENT MASSINE 03 Commune Timimoun	ENTERPRISE SMAHATI	30 JOURS	9 219 822.50 DA	9 219 822.50 DA	60/41	002201088326641	MOINS DISANT
LOT N 02 Réalisation de deux Stade Proximité en Gazon Dernier Génération au HAI BOUDIAF FMPOS Commune Timimoun	ENTERPRISE SELKH ET SON FILS	30 JOURS	9 310 738.50DA	9 310 738.50DA	60/36.66	002149089400142	MOINS DISANT

TOUS Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissances des résultats de l'évaluation de leur offre sont appelés de se rapprocher de service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de premier jour de la publication de l'attribution provisoire de l'appel d'offre N 01 - 2026 pour communiquer ces résultat par écrit Conformément de l'article 82 du décret présidentiel N 15- 247 du 20-09-2015 portant réglementation des marches publics.

Un délai de dix jour 10 à partir de la première jour de publication de cet avis est accordé aux soumissionnaires non retenus pour introduire auprès de la commission des marchés publique de la wilaya de Timimoun leurs recours relatifs à l'avis d'attribution provisoire projet suscité.